

| | | |
|--|---|--|
| République Française Département de Saône-et-Loire | Date de convocation : 13 janvier 2023 Date d'affichage : 13 janvier 2023 | DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE Séance du 18 janvier 2023 |
|--|---|--|

L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit janvier 20 heures 00 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 14
Présents : 12
Votants : 13
Pour : 13
Contre : 0
Abstentions : 0

Présents : Mireille PERRET, Maxime TERRET, Catherine CANARD, Rachel HAMET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Grégory BARBET, Marie-Claude WILSON

Représentés : Jean-Yves MIDEY par Josiane CASBOLT

Excusés : Marie José BERNET

Absents :

Secrétaire de séance : Mireille PERRET

Objet: Fonds de concours aide au développement local 2020-2026

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de remplacer le SAS de l'entrée de l'école maternelle non conforme aux normes énergétiques et de remplacer les volets roulants de salle des fêtes qui ne fonctionnent plus.

Madame le Maire propose de déposer un dossier à l'agglomération MBA dans le cadre du fonds de concours "aide au développement local 2020-2026".

Montant prévisionnel des travaux :

| | | |
|---------------------------|----------------------|-----------------------|
| Devis FLASH ALU CONCEPT : | 6 281.93 € HT | 6 627.44 € TTC |
| Devis FLASH ALU CONCEPT : | 1 100.00 € HT | 1 240.00 € TTC |
| | <u>7 381.93 € HT</u> | <u>7 867.44 € TTC</u> |

Le fonds de concours sollicité ne peut excéder la part d'autofinancement de la commune - le montant global des subventions publiques sollicitées ne peut être supérieur à 80% du coût HT de l'opération

Subventions sollicitées (MBA et autres aides financières) :

7 382 € * 50 % = 3 691 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire, relatif au projet ci-dessus

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, (13 pour, dont 12 présents et 1 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

DECIDE d'effectuer les travaux énumérés ci-dessus pour un coût estimé de 7 382 euros € HT

SOLLICITE une subvention de 50%, soit 3 691 €, auprès de la MBA dans le cadre du fonds de concours de Mâconnais Beaujolais Agglomération "aide au développement local 2020-2026".

AUTORISE le maire à solliciter les subventions et à signer tout document et tout marché nécessaire à la réalisation du projet.

◆ DE 2023/003

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Josiane CASBOLT


Le Maire
Josiane CASBOLT

Préfecture de Saône et Loire
Date de réception de l'AR: 25/01/2023
071-217103852-20230118-DE_2023_03-DE